

17.11.2010 – 15:04 Uhr

Le Conseil fédéral manque une occasion de protéger la population de manière complète et uniforme contre la fumée passive

Berne (ots) -

Lors de sa séance du 17 novembre 2010, le Conseil fédéral s'est penché pour la première fois sur l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif», déposée le 18 mai 2010 avec 133'000 signatures. Il a décidé de rejeter cette initiative. Ce faisant, le Conseil fédéral manque une possibilité de protéger tous les travailleurs et toutes les travailleuses, dans la Suisse entière, contre le tabagisme passif, nocif pour la santé.

En substance, l'initiative populaire «Protection contre le tabagisme passif» correspond au message que le Conseil fédéral avait transmis au Parlement en 2006. Avec la loi qui a été adoptée en octobre 2008, les travailleuses et travailleurs ne sont qu'insuffisamment protégés contre le tabagisme passif, car l'obligation subsiste de travailler dans les établissements fumeurs et dans les fumeurs. «Nous restons convaincus que la population souhaite une protection uniforme et complète contre la fumée passive. Il incombe maintenant au Parlement de combler les lacunes existantes», a estimé Otto Piller, Président de la Ligue pulmonaire suisse et membre du comité d'initiative.

L'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif» demande que tous les espaces fermés qui servent de lieu de travail ou qui sont accessibles au public (restaurants, bars, écoles, hôpitaux, etc.) soient sans fumée. Des espaces fumeurs fermés, ou fumeurs, restent possibles, pour autant qu'aucun service n'y soit assuré. Une même réglementation doit s'appliquer dans toute la Suisse.

Contact:

Otto Piller

Président de la Ligue pulmonaire suisse et membre du comité d'initiative

Mobile: +41/79/247'34'80

Internet: www.sansfume-e-oui.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000839/100614462> abgerufen werden.